



BIENVENUE

à l'Adapei de la Gironde

Qui sommes-nous ?

L'Adapei de la Gironde est une association de parents, fondée en 1958.

Elle accompagne 2 300 personnes en situation de handicap intellectuel, psychique ou avec autisme.

Autour d'elles, l'Adapei de la Gironde fédère les énergies des parents, amis, et professionnels pour bâtir et coordonner, avec ses partenaires, un parcours personnalisé pour chaque personne accueillie, en proposant des réponses adaptées, de la petite enfance à l'âge adulte.

L'Adapei de la Gironde est un acteur de l'économie sociale et solidaire et un acteur de santé, sur les enjeux du secteur : inclusion, éducation, scolarisation, professionnalisation, accessibilité, participation, citoyenneté, vieillissement...

Fidèle à ses valeurs, son projet associatif est porteur d'actions innovantes et responsables qui s'inscrivent dans la réalité économique et sociale de notre pays, et dans le cadre fixé par les Politiques publiques.

Affiliée à l'UNAPEI, reconnue d'utilité publique, l'Adapei de la Gironde contribue à un mouvement parental fort, le principal mouvement associatif français.



2 300

Personnes accompagnées



3 100

Réponses d'accompagnement



620

Familles et amis adhérents



1 300

Professionnels

L'adapei de la Gironde propose plus de 3 100 réponses adaptées

Sur trois pôles d'accompagnement

- le pôle Enfance
- le pôle Hébergement et soins
- le pôle Travail et insertion par l'emploi

Sur quatre territoires

- Métropole
- Libournais / Blayais
- Bassin / Médoc
- Sud-Gironde

La gouvernance

La gouvernance est composée de parents et amis bénévoles.



Philippe Béguerie
Président

Le Président

Le Président dispose, par délégation statutaire du Conseil d'Administration, du pouvoir général d'administration. Il rend compte de sa mission selon des modalités fixées par le Conseil d'Administration. Il représente en permanence l'Adapei.

Il est le garant des orientations de l'association définies par l'Assemblée générale et supervise la conduite des activités de l'association.

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale, composée des membres adhérents, est présidée par le Président. Elle se réunit en séance ordinaire une fois par an. Elle se prononce sur le rapport moral et le rapport financier, et approuve, entre autres, le rapport d'orientations. Elle élit le Conseil d'administration pour une durée de 3 ans.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 24 membres administrateurs (18 membres issus du collège des parents et 6 membres issus du collège des personnes qualifiées). En conformité avec les statuts et le règlement intérieur, le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour administrer l'Adapei, à l'exception des pouvoirs qui sont explicitement réservés à l'Assemblée générale ordinaire et à l'Assemblée générale extraordinaire.

Il fixe les objectifs conformes aux orientations décidées par l'Assemblée générale. La politique étant ainsi définie, le Président et le Bureau sont chargés de sa mise en œuvre.

Le Bureau

L'année où le Conseil d'administration est renouvelé, il élit son Bureau lors d'une réunion qui suit l'Assemblée générale ordinaire. Il élit en premier lieu le Président, puis les autres membres du Bureau présentés par le Président élu. Le Bureau assiste le Président dans l'exercice de ses responsabilités.

Les Sections locales

Pour dynamiser et développer la relation de proximité avec les familles, l'action associative, coordonnée par la Présidente de la section locale Métropole, Claudine Bardou, s'appuie sur cinq sections locales qui partagent et défendent les mêmes valeurs fortes, qui guident leur action commune.

Les sections locales sont animées et gérées par des parents ou amis bénévoles. Elles sont des espaces associatifs de rencontres, d'information, de réflexion, et d'accompagnement pour les familles confrontées au handicap.

Chacune de ces Sections locales est placée sous la coordination d'un Président de Section locale.

Action associative ☎ 06 18 02 80 98 - claudine.bardou@adapei33.com

Médoc



Claudie Delas

✉ claudie.delas@adapei33.com

☎ 06 80 60 81 04

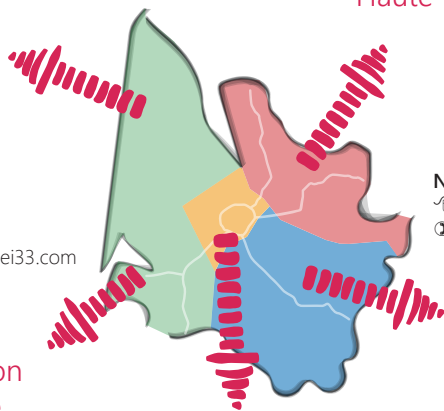
Haute-Gironde et Libournais



Nadège Thiercelin

✉ nadège.thiercelin@adapei33.com

☎ 06 68 27 66 03



Sud-Gironde



Laure Ammirati

✉ laure.ammirati@adapei33.com

☎ 06 82 32 97 93

Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre



Julie Millot

✉ julie.millot@adapei33.com

☎ 06 20 59 54 59

Métropole



Claudine Bardou

✉ claudine.bardou@adapei33.com

☎ 06 18 02 80 98

Les Délégués à l'Action Associative

Un Délégué à l'Action Associative est nommé auprès de chaque établissement et service pour représenter l'Association. Il est le garant de la bonne application des orientations associatives. Il accueille les parents des enfants nouvellement admis et assure le lien avec l'ensemble des familles. Il participe à l'action associative de la Section locale.

Pourquoi et comment adhérer à l'Adapei de la Gironde ?

Adhérer à l'Adapei est un geste militant, c'est contribuer à faire changer de regard sur le handicap. Mais vous pouvez faire encore plus pour le développement de notre association, en vous engageant comme bénévole, en participant à diverses instances internes ou externes (CVS, CCAS, commissions d'accessibilité...).

Le sens d'une adhésion repose sur un engagement, qu'il soit petit ou grand, discret ou visible.

Au-delà de la gestion des différents dispositifs d'accompagnement, l'Adapei agit au quotidien pour

que les personnes accueillies, quels que soient leur handicap, leur âge, leur capacité d'intégration, puissent prendre place le plus harmonieusement possible dans un environnement qui leur est encore trop souvent inadapté comme il peut l'être aussi pour leurs proches.

En rejoignant une section locale de l'Adapei de la Gironde, animée par des bénévoles, parents ou amis de personnes en situation de handicap, vous apportez votre pierre à la défense d'une cause toujours d'actualité.

Téléchargez le formulaire d'adhésion sur www.adapei33.com ou rapprochez-vous de la Section locale qui vous accompagnera dans cette démarche



Comment vous impliquer ?

Apporter votre contribution à l'Adapei de la Gironde peut prendre différentes formes selon que vous ayez plus ou moins de temps à y consacrer.

Vous pouvez par exemple agir en tant que bénévole, vous investir dans l'animation et la réflexion ou devenir ambassadeur de l'Association. Mais quelles qu'en soient la nature et le degré, votre implication permettrait

d'agir concrètement pour une cause partagée par des milliers de personnes concernées par la déficience intellectuelle.

Vous pouvez également faire un don pour soutenir le projet de l'Adapei.

Vous souhaitez plus d'informations en vue de vous impliquer au sein de l'Adapei de la Gironde ? Rapprochez-vous du Président de la Section locale pour découvrir comment agir avec l'Adapei de la Gironde !

Notre vision

"Ensemble, construisons demain"

Pour une société inclusive où chaque personne en situation de handicap demeure actrice de son projet de vie, avec un accompagnement adapté.

Nos missions

Un accompagnement adapté aux personnes et à leur famille

- Fluidifier et sécuriser le parcours de vie
- Innover et expérimenter pour apporter de nouvelles réponses
- Diversifier les projets pour développer le mieux-vivre.
- Accompagner les familles par de la guidance parentale et de l'aide aux aidants.

Une personne accompagnée, un citoyen

- Promouvoir la citoyenneté des personnes, leurs droits, leurs devoirs.
- Défendre leurs intérêts, faire bouger les lignes, changer les regards.
- Favoriser leur pouvoir de choisir, leur pouvoir d'agir.

Une inclusion adaptée et sécurisée

- Promouvoir les forces du handicap pour dépasser les préjugés et créer une société plus inclusive
- Garantir la cohérence des parcours d'inclusion
- Encourager le choix et la prise de décision en garantissant le droit au retour.

Nos valeurs



SOLIDARITÉ

Favoriser l'entraide et le partage pour mieux vivre ensemble.



RESPECT

Accepter les différences de chacun, prêter une écoute attentive pour répondre à ses besoins.



HUMANISME

Affirmer la valeur, la dignité et l'autonomie de chaque individu, le droit à la liberté de penser et d'agir.

Le projet associatif 2018 - 2022

Une Association intégrante et inclusive,
Une Association intégrée et incluante.



La synthèse du projet associatif 2018 - 2022 est consultable sur www.adapei33.com ou peut être envoyé sur demande à

✉ siege@adapei33.com

ou

📄 Adapei de la Gironde - 39 rue Robert Caumont
Les Bureaux du Lac II - Bât. R - 33049 Bordeaux Cedex

Le projet associatif 2018-2022 est le fruit d'une co-construction entre les parties prenantes de l'association (personnes accueillies, familles, professionnels).

Le secteur médico-social évolue, les connaissances des divers types de handicaps s'enrichissent, les modes d'accompagnement se diversifient et respectent les recommandations de bonnes pratiques. Le projet associatif a été construit autour de :

Quatre axes

Le projet associatif 2018 - 2022 s'inscrit dans le cadre des politiques souhaitées par les Pouvoirs publics et en particulier autour des quatre axes décrits dans les rapports officiels sur la question du handicap :

- Promouvoir le **virage inclusif** (inclusion sociale et professionnelle) ;
- Faciliter et développer une **approche adaptée à chaque type de handicap** ;
- Mettre en œuvre **la réponse accompagnée pour tous** ;
- Asseoir une **politique performante, qualitative et d'innovations sociales**.

Cinq mots clés

Pour s'adapter à ce nouvel environnement, s'approprier ce contexte, dans la continuité du projet précédent, l'Adapei s'appuie sur :

- Son **expertise**,
- Les **parties prenantes**,
- Une réflexion sur ses **ressources** et leur développement,
- La recherche de **partenariats**,
- Un engagement dans une démarche d'**économie sociale et solidaire**.

L'Adapei doit être génératrice d'idées,
être force de proposition,
promouvoir des visions humanistes, oser.

Quelles démarches pour être accueilli à l'Adapei de la Gironde ?

La notification d'orientation

La demande de notification d'orientation est à déposer auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

La Commission Départementale pour l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) prononce une décision d'orientation pour une typologie d'établissement ou de service.

La demande d'admission

Vous avez le choix du ou des établissements et services que vous souhaitez solliciter, parmi les établissements qui correspondent à l'orientation décidée.

Vous devez transmettre un dossier de demande d'admission à chaque établissement sollicité (dossier en téléchargement sur www.adapei33.com).

Après examen de la Commission d'admission, une réponse écrite est transmise pour chaque dossier dans un délai maximum de 2 mois.

La demande d'admission à l'aide sociale

L'offre de services de l'Adapei de la Gironde est majoritairement financée par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (Assurance maladie) et le Conseil Départemental de la Gironde (au titre de l'aide sociale à l'hébergement).

Les dispositifs (FO, COJ, UH, FH, STP, FAM, SAVS) autorisés par le Président du Conseil Départemental de la Gironde à accueillir des personnes handicapées adultes, sont habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale. Lors d'une admission dans l'un de ces dispositifs, vous devez déposer préalablement à votre accueil, ou dans un délai maximum de deux mois après votre entrée, un dossier de demande d'admission à l'aide sociale auprès de la mairie ou du CCAS de votre domicile de secours.

Les établissements et services médico-sociaux font l'objet d'une autorisation préalable au fonctionnement par les autorités administratives compétentes.

Les dispositifs d'accueil et d'accompagnement gérés l'Adapei de la Gironde sont regroupés au sein de trois pôles d'accompagnement.

Les pôles d'accompagnement

Les pôles d'accompagnement regroupent les différents dispositifs proposés aux personnes accueillies et/ou accompagnées, en fonction de leur âge et de leur projet. Les réponses proposées par l'Adapei de la Gironde s'organisent autour de trois pôles d'accompagnement :



Le pôle Enfance

Éducation, Scolarisation, Soins, Apprentissage
Professionnalisation...



Le pôle Hébergement et soins

Accompagnement spécialisé, Apprentissage, Accès à la Cité
Accompagnement à la santé, Maintien de l'autonomie,
insertion sociale, logement...



Le pôle Travail & Insertion par l'emploi

Vie professionnelle, Professionnalisation, Qualification
Insertion, Emploi accompagné, Job coaching...

Les pôles d'accompagnement sont des instances de réflexion qui partagent des préoccupations communes en lien avec les besoins des personnes accompagnées et la construction de leur parcours.

Pourquoi organiser l'offre de services en pôle d'accompagnement ?

L'organisation de l'offre de services en pôle d'accompagnement favorise le développement de projets collaboratifs pour apporter des réponses innovantes, adaptées et harmonisées, quel que soit le territoire où elles seront mises en œuvre.

La synergie entre les pôles favorise l'échange d'expériences et d'expertises afin de proposer la ou les réponses les plus adaptées pour chaque parcours personnalisé.



Le pôle Enfance

ÉDUCATION, SCOLARISATION, SOIN,
APPRENTISSAGE, PROFESSIONNALISATION

Votre enfant est âgé de moins de 25 ans, l'Adapei de la Gironde lui propose différents dispositifs d'accompagnement dans une logique de parcours, en milieu ordinaire et/ou en institution, à temps complet ou à temps partiel, avec des modalités d'accompagnement modulables en fonction de son projet.

 SESSAD



0/20 ans

Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile

Les SESSAD proposent un accompagnement spécialisé pour des enfants et adolescents, selon un rythme variable de 2 à 3 rencontres hebdomadaires. Le travail des Sessad est orienté vers l'éducation précoce,

le soutien à l'intégration scolaire, le soutien à la famille et l'insertion en milieu ordinaire. Il se réalise au sein des familles, dans les établissements scolaires et spécialisés ou dans tout autre lieu de vie de l'enfant.

 UEM TSA



3/6 ans

Unité d'Enseignement Maternelle TSA

Les UEM accueillent des enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme sévères et n'ayant pas développé de communication verbale, mais qui peuvent tirer profit

d'une scolarisation à plein temps en milieu ordinaire. Un partenariat a été établi avec deux écoles (Bordeaux et Arcachon) et l'Éducation Nationale pour accueillir chacune une UEM.



IME



6/20 ans

Institut Médico-Éducatif

Les IME dispensent des soins et une éducation adaptés aux enfants et adolescents, suivant des rythmes proches du système scolaire, en semi-internat ou en internat.

Les IME proposent quatre parcours : La scolarisation, l'éducation structurée, l'initiation au travail & l'insertion sociale, la professionnalisation.



LES ANTENNES IME & LES CLASSES EXTERNALISÉES

Les actions de scolarisation et d'éducation structurée s'organisent sur des antennes IME ou IME/SESSAD, permettant de rapprocher le lieu d'accueil des enfants de leurs lieux de vie et de scolarisation, et parfois d'articuler ces antennes avec la mise en place de classes externalisées au sein des écoles et collèges.



LES APPARTEMENTS D'APPRENTISSAGE

Cet outil permet de développer les compétences sociales et personnelles des jeunes accueillis autour de l'alimentation, la santé, le budget, le logement, les déplacements, les démarches administratives. Il a pour objectif l'apprentissage de l'autonomie dans la gestion du quotidien.



LES PARCOURS PARTAGÉS

La logique de place en institution comme seule réponse adaptée laisse place à une réponse plus individualisée autour des besoins et attentes. Cela se traduit par la mise en place de parcours partagés avec l'Éducation nationale, les hôpitaux de jours, les entreprises, les CFA... l'IME est un véritable plateau technique qui s'articule dans le cadre de la construction du projet avec les partenaires du territoire.



SESSAD Pro



15/25 ans

Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile - Professionnel

Les Sessad Pro accompagnent des adolescents et jeunes adultes disposant d'un projet professionnel finalisé ou non. Ils proposent

des interventions sur le lieu d'apprentissage ou de formation du jeune, dans son cadre de vie ou dans les locaux des Sessad Pro.

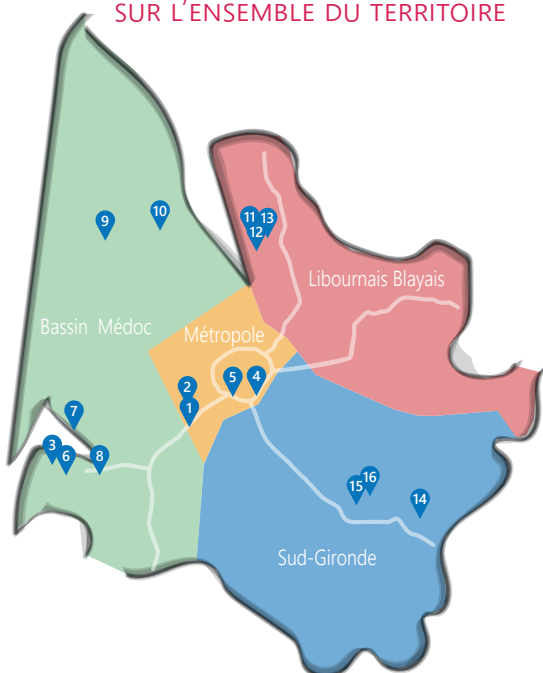


LA GUIDANCE PARENTALE

La guidance parentale est une pratique psycho-éducative et collaborative ayant pour but de transmettre et de transférer des compétences (outils, techniques) de manière efficace, à la famille.

Les axes d'intervention sont arrêtés avec la famille : Comportements défis, communication fonctionnelle, compétences de jeu autonome ou de loisirs, compétence de santé et sa gestion, compétences sociales. Les séances se déroulent au domicile, mais peuvent également avoir lieu sur l'IME. La fréquence peut varier d'une intervention par semaine à une tous les 15 jours.

PLUS DE 640 RÉPONSES ADAPTÉES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



- 1 IME Pessac Alouette
- 2 SESSAD Métropole
- 3 SESSAD Autisme Bassin d'Arcachon
- 4 SESSAD Pro Métropole
- 5 UEM Bordeaux
- 6 UEM Arcachon
- 7 IME Tausat
- 8 SESSAD Pro Bassin d'Arcachon
- 9 IME Médoc
- 10 SESSAD Pro Médoc
- 11 IME Blaye
- 12 SESSAD Blaye
- 13 SESSAD Pro Blayais
- 14 IME Lamothe-Landerron
- 15 IME Saint-Macaire
- 16 SESSAD Autisme Saint-Macaire



Le pôle Hébergement et soins

ACCOMPAGNEMENT SPÉCIALISÉ, APPRENTISSAGE, ACCÈS À LA CITÉ,
ACCOMPAGNEMENT À LA SANTÉ, MAINTIEN DE L'AUTONOMIE,

Vous êtes âgés de 18 ans et plus et n'êtes pas en capacité d'exercer une activité professionnelle. Vous avez besoin de soins et d'accompagnement pour la plupart ou pour tous les actes de la vie quotidienne, l'Adapei de la Gironde vous propose différents dispositifs d'accompagnement, en internat ou en accueil de jour.



MAS



18 ans +

Maison d'Accueil Spécialisée

Les MAS sont des lieux de vie pour des personnes adultes en situation de grande dépendance (handicap mental, moteur, sensoriel et psychique), présentant une

absence d'autonomie dans tous les actes de la vie quotidienne et qui ont besoin d'une aide humaine et technique permanente, proche et individualisée.



LES UNITÉS SPÉCIALISÉES

Des unités spécialisées proposent des parcours de soins et d'accompagnement adaptés aux contraintes qui résultent de la spécificité des handicaps (Polyhandicap / TSA - dépendance / vieillissement - Vie sociale), en lien avec les recommandations de bonnes pratiques de l'Anesm. Les personnels de ces unités sont spécifiquement formés pour l'accompagnement de ces personnes.



FAM



20 ans +

Foyer d'Accueil Médicalisé

Les FAM sont des lieux de vie pour les personnes qui ont besoin de soins et de soutiens dans leur vie quotidienne, et pour lesquelles un accompagnement humain est nécessaire pour la plupart des actes essentiels de l'existence ainsi qu'une

surveillance médicale et des soins constants.

Pour veiller à leur stimulation et à leur bien-être, des activités d'animation et une ouverture sur la vie sociale et culturelle, sont proposées.



FO



20 ans +

Foyer Occupationnel

Les FO sont des lieux de vie pour les personnes dont le handicap ne permet pas, ou plus, d'exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé, mais qui bénéficient d'une autonomie suffisante pour

que leurs capacités cognitives soient préservées et développées, grâce à des activités culturelles, socialisantes, d'expression et d'autonomisation, en favorisant toujours l'ouverture sur l'extérieur.



FH / UH



20 ans +

Foyer d'Hébergement et Unité d'Hébergement

Les UH et FH proposent aux personnes travaillant en ESAT, un habitat permanent et adapté à leur situation. Seul leur mode de financement différencie ces deux structures.

Ils proposent un hébergement en chambres individuelles ou en couple avec partage des pièces communes et participation de chacun aux actes de la vie quotidienne.



LF



20 ans +

Logement Foyer

Les foyers logement sont des formules intermédiaires de logement entre le domicile et l'hébergement collectif.

Les personnes disposent d'un appartement privatif, généralement au sein d'un ensemble immobilier construit par un bailleur social, avec des espaces collectifs dédiés à des activités éducatives.

Il n'existe pas de notification spécifique au logement-foyer. Toute personne titulaire d'une reconnaissance de personne en situation de handicap peut accéder au logement-foyer, à l'exception des personnes orientées en MAS ou FAM.



 **SAVS**



18 ans +

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Le SAVS accompagne des personnes qui vivent en appartement autonome.

Il répond à la volonté des personnes de vivre à domicile en leur permettant d'acquérir une autonomie dans la vie quotidienne.



LES ACCUEILS SOUPLES & SÉQUENTIELS

Les accueils souples et séquentiels proposent un accompagnement personnalisé, souple et coordonné. Il s'agit "d'être au bon endroit au bon moment". Le principal enjeu est l'adaptabilité par la mise en place de différentes prestations comme les accueils à temps partiel modulables dans le temps, les accompagnements renforcés, la densification des interventions, le droit à la mobilité, les prestations adaptées au plus près des besoins de la personne accueillie.

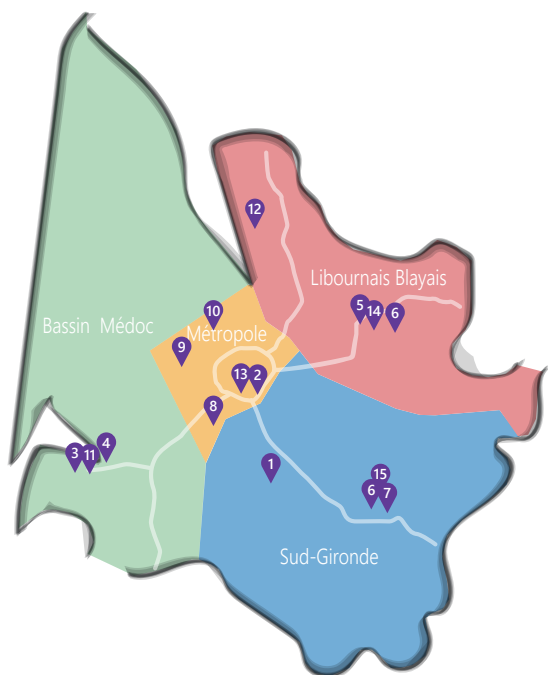


LES APPARTEMENTS D'APPLICATION

Les appartements d'application sont des logements individuels, proposés pour une durée limitée. Ils sont une transition entre l'institution et le milieu ordinaire. Ils permettent aux personnes d'évaluer leurs capacités à vivre seules et d'évoluer de manière sécurisée en vue d'accéder à un logement autonome, de droit commun.



PLUS DE 900 RÉPONSES
SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



- 1 FO - FAM Saint-Michel-de-Rieufret
- 2 FAM Bègles
- 3 FO - FAM Gujan-Mestras
- 4 MAS Biganos
- 5 MAS Saint-Denis-de-Pile
- 6 FO La Réole
- 7 FO Saint-Hilaire de la Noaille
- 8 FO-FH Cestas
- 9 FO-FH Martignas-sur-Jalle
- 10 UH Blanquefort
- 11 FH du Bassin d'Arcachon
- 12 UH Blaye
- 13 LF Bègles
- 14 LF Saint-Denis de Pile
- 15 SAVS Sud-Gironde
SAVS Départemental



Le pôle Travail et insertion par l'emploi

VIE PROFESSIONNELLE, PROFESSIONNALISATION, QUALIFICATION
INSERTION PROFESSIONNELLE, EMPLOI ACCOMPAGNÉ, JOB COACHING

Les dispositifs du pôle Travail accompagnent les personnes dans le développement de leurs compétences pour permettre leur insertion professionnelle, en milieu ordinaire de travail, en milieu protégé ou adapté. Il les accompagne également dans leur qualification, leur recherche d'emploi et leur maintien dans l'emploi.



18/62 ans

Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail

Les ESAT accompagnent des personnes à temps plein ou temps partiel, dont l'incapacité d'exercer une activité professionnelle en entreprise ou en entreprise adaptée peut être durable ou momentanée.

Les ESAT favorisent l'épanouissement personnel et social des personnes par la recherche d'un juste équilibre entre leur accompagnement individualisé et le développement d'activités commerciales pérennes.

Par leur organisation et leurs attentes professionnelles, les ESAT permettent l'acquisition des prérequis nécessaires (formation, autonomie...) et la découverte du travail en entreprise.

L'activité de production des ESAT recouvre trois grands domaines

- Les prestations et productions industrielles
- Les prestations de services
- L'agriculture et l'environnement



LES ESAT = DES PLATEFORMES-MÉTIERS

La structuration des ESAT en plateformes métiers permet de développer le parcours professionnel de tous, en se donnant les moyens d'accompagner les personnes en termes de formation, de qualification et de mises en situation.

Pour accompagner ceux qui le peuvent jusqu'aux entreprises ordinaires :

Le **parcours de formation** permet aux ouvriers de se spécialiser dans leur métier, sur un plateau technique, avec des zones pédagogiques dédiées à la formation.

Le **parcours de qualification** permet aux ouvriers de se professionnaliser et d'obtenir un diplôme d'État (CAP, BEP...) par le biais de la Validation des acquis de l'expérience (VAE).

Le **parcours d'insertion** permet aux ouvriers d'exercer leur activité professionnelle dans les mêmes conditions que celles du milieu ordinaire (mobilité, autonomie, habiletés sociales, relation client...). Ce parcours propose des situations de travail en entreprise visant à intégrer à terme un emploi pérenne.



LA PROFESSIONNALISATION

Tout au long de leur parcours, l'Adapei de la Gironde accompagne les personnes dans des formations techniques et des dispositifs de professionnalisation, notamment la RAE et la VAE (Reconnaissance..., Validation...) ; et ce avec trois objectifs principaux :

- l'acquisition des compétences techniques correspondant à un métier,
- l'insertion professionnelle,
- et la consolidation dans l'emploi.



ESAT Hors Murs



18/62 ans

Établissement et Service d'Aide par le Travail Hors Murs

L'ESAT Hors Murs a pour vocation de proposer, par un parcours adapté et sécurisé, une insertion pérenne en entreprise du milieu ordinaire.

L'ESAT Hors Murs permet à la personne de conserver le statut de travailleur d'ESAT et par conséquent l'accompagnement médico-social qui y est associé.



EA



18/62 ans

Entreprise Adaptée

Les EA permettent aux personnes bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et orientées par la CDAPH vers le marché du travail, d'exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à leurs besoins.

Les EA sont des entreprises du milieu ordinaire de travail employant au moins 80 % de travailleurs handicapés. Les personnes y sont salariées de droit commun avec un contrat de travail. L'équilibre économique est nécessaire pour pérenniser la structure et créer de nouveaux emplois.



STP



20 ans+

Section à Temps Partiel

Les STP accompagnent des personnes en complémentarité et à temps partiel avec l'ESAT. Elles sont un sas en début et fin de parcours professionnel, visant à favoriser l'intégration

des personnes (acquisition des pré-requis professionnels et sociaux au travail, autonomie,...) ou la préparation de leur fin de carrière (retraite, changement de type d'établissement,...).



CAP



20 ans +

Le Centre d'Activité du Parc propose deux types de services :
Service maturation professionnelle qui permet de favoriser l'accès au monde du travail, de maintenir et développer l'inclusion sociale et d'accompagner la personne dans l'exercice de ses droits et de ses rôles sociaux.

Service occupationnel qui permet de développer l'autonomie sociale, d'accompagner la personne dans l'exercice de ses droits, de préparer à la vie en logement autonome ou semi-autonome, de favoriser la participation à la vie sociale, de développer les habiletés sociales.

Le service d'insertion professionnelle

Le service d'insertion répond à la fois aux besoins des personnes en situation de handicap et à ceux des entreprises qui les emploient (sécurisation des parcours et des évolutions professionnelles, médiation, adaptation des horaires de travail, formation des équipes, adaptation du poste de travail ...), avec une équipe de chargés d'insertion professionnelle, répartis sur toute la Gironde, qui ont pour missions :

- L'insertion (pour un besoin de recrutement) ;
- Le maintien ou la consolidation dans l'emploi (pour une personne nouvellement recrutée ou déjà ancienne qui rencontre des difficultés).

Différents dispositifs pourront vous être proposés en fonction de votre projet professionnel et de vos besoins.



LES PAS

Les Prestations d'Appuis Spécifiques

Les PAS proposées par le service d'insertion ont pour objectif d'identifier précisément les conséquences du handicap sur l'emploi pour proposer les moyens de le compenser. Elles sont financées par l'Agefiph.



LE JOB COACHING : EQUIPE MOBILE AUTISME EN ESAT

Le job coach propose un accompagnement spécifique à la personne et soutient l'équipe de l'ESAT dans ses méthodes et outils : aménagement de l'environnement, du poste de travail, séquençage des activités, modes opératoires, sensibilisation...

En fonction des parcours, l'Equipe Mobile Autisme peut intervenir pour faciliter l'insertion professionnelle en entreprise ordinaire à partir de l'ESAT.



L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ - HANDAMOS

L'emploi accompagné propose un accompagnement modulé, en fonction des besoins, à la personne tout au long de son parcours professionnel, et à l'entreprise, toute la durée de leur contrat, sous réserve d'évaluation régulière des besoins.



L'ASSISTANCE AU PROJET DE VIE (APV)

L'APV est une aide, pour une personne, pour une famille, dans l'élaboration de son projet de vie.

Ce dispositif intègre les différents champs du projet (social, logement, travail, accès aux loisirs, aux soins...).

Il n'est pas adossé à un établissement, il fonctionne sans notification et sans limite de temps, afin de promouvoir l'autodétermination et donner une consistance pleine et entière aux projets de vie en dehors des établissements.

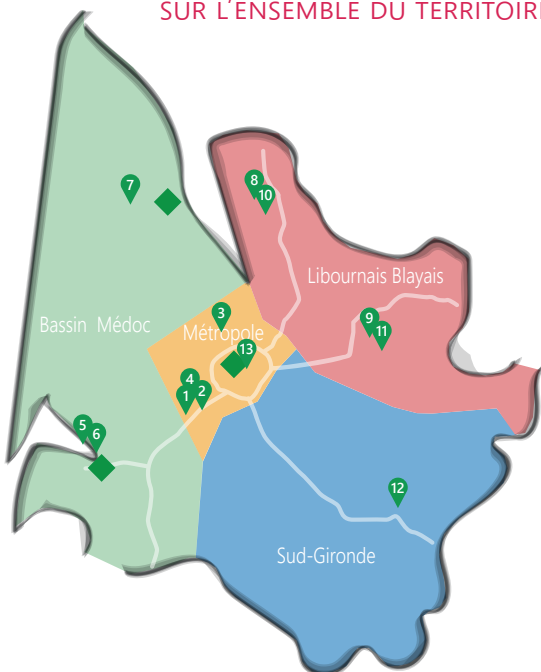
Expérimenté depuis 2016 sur le territoire girondin, le dispositif APV est aujourd'hui co-porté, par 3 associations : l'Adapei 33, l'Apajh 33 et Trisomie 21.

Dispositif APV



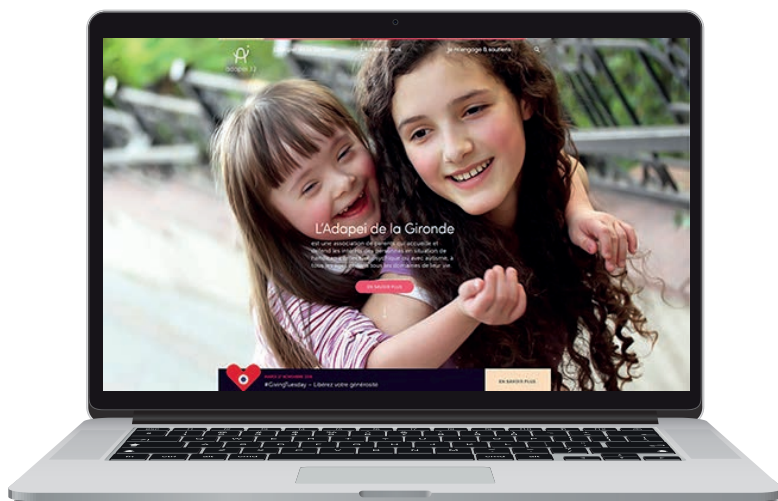


PLUS DE 1200 EMPLOIS EN MILIEU PROTÉGÉ OU ADAPTÉ
ET PLUS DE 110 ACCOMPAGNEMENTS/AN EN MILIEU ORDINAIRE
SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



- 1 ESAT/STP Métropole - Pessac Alouette
- 2 ESAT/STP Métropole - Pessac Magellan
- 3 ESAT Métropole - Banquefort
- 4 EA Bordeaux Métropole
- 5 ESAT/STP Audenge
- 6 EA Bassin d'Arcachon
- 7 ESAT/STP Villambis
- 8 ESAT/STP Braud et Saint-Louis
- 9 ESAT Saint-Denis-de-Pile
- 10 EA Blayais
- 11 EA Libournais
- 12 ESAT/STP Mongauzy
- ESAT Hors murs (départemental)
- 13 CAP de Bordeaux
- ◆ Plateformes d'insertion APV (départemental)

Actualités
Agenda
Informations
Parutions
Offre de services
Etc...



Retrouvez l'Adapei de la Gironde sur
www.adapei33.com
www.entreprise.adapei33.com
www.chateau-de-villambis.com



adapei 33
NOUVELLE AQUITAINE

Adapei de la Gironde
Bureaux du Lac II - Bât. R - 39, rue Robert Caumont - 33049 Bordeaux Cedex
siege@adapei33.com Tél. 05 56 11 11 11